



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des services financiers
Service Financement - Fiscalité
Affaire suivie par Priscilla CHIOCCI
Tél. 04 94 36 86 44
Fax. 04 94 36 87 36
pchiocci@mairie-toulon.fr

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Considérant la délibération 2023/328/S du 31 mars 2023 relative à la fixation des taux des impôts directs locaux 2023,

Considérant que cette délibération fait apparaître les bases prévisionnelles 2023 augmentées du taux d'évolution des prix à la consommation constatée entre les mois de novembre 2022 et novembre 2021, soit une inflation à 7.1%,

Considérant qu'à réception de l'état 1259 COM, les bases prévisionnelles sur le projet de délibération du conseil municipal de mars n'ont pu être ajustées à temps,

Considérant que les bases prévisionnelles 2023, figurant sur la délibération, ne correspondent pas à l'identique aux bases prévisionnelles notifiées,

Je soussigné, Robert Cavanna, adjoint aux finances, certifie qu'il convient de corriger les bases d'imposition prévisionnelles 2023 à l'identique de l'état 1259 COM, détaillées comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) -----	228 099 000 €
Taxe Foncière non bâtie (TFNB) -----	262 900 €
Taxe Habitation Résidences secondaires (THRS) -----	17 191 764 €
Majoration de taxe d'habitation (MTHS) -----	15 569 898 €

Soit un produit total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 de **121 706 783 €**.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à TOULON, le 22/05/2023

Publié Le 01 JUIN 2023

Robert CAVANNA
Adjoint aux finances

Acte à classer**2023328SCERTAD**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-01T14-38-07.00 (MI245396518)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230522-2023328SCERTAD-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CERTIFICAT ADMINISTRATIF relatif à la délibération
2023/328/S du Conseil Municipal du 31 mars 2023 - relative
à la fixation des taux des impôts directs locaux 2023
: correction des bases d'imposition prévisionnelles
2023 à l'identique de l'état 1259 COM

Date de décision : 22/05/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : CA BASES PREVISIONNELLES 2023 Multicanal : Non
FISCALITE SIGNE.PDF

Pièces jointes :

DELIB VOTE DES TAUX Type PJ : 99_AU - Autre document
2023 SIGNEE.PDF



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/06/23 à 14:38

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 01/06/23 à 14:38

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 01/06/23 à 14:46